

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 10 septembre 2026

Le dix septembre deux mil vingt-six, à dix neuf heures trente, le Conseil municipal de Plougonven, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

<u>Présents :</u> Bernadette Auffret, Fabienne Cyriaque, Claude Darmigny, Jean-Pierre Gautier, Damien Guehl, Colette Guilloux, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Pascale Lamanda, Julia Le Cam, Yvon Le Cousse, Sébastien Le Roux, Christophe Lepitre, Pascal Prigent, Anne-Laure Reig, Thierry Riou, Bertrand Robin, Charlotte Roussel, Giovanna Scaglione, Christophe Stéphan.	
<u>Procurations :</u> Leslie Bourgeois à Christophe Stéphan, Étienne Heurtebise à Nicolas Inisan	
<u>Membres en exercice :</u> 22	<u>Membres présents ou représentés :</u> 22
<u>Date de convocation :</u> 04/09/2026	<u>Secrétaire de séance :</u> Sophie Hérault

<u>Délibération n°</u> D-2026-81	<u>Classification :</u> 5.3
----------------------------------	-----------------------------

Désignation d'une référente santé
Vote à l'unanimité

Le contrat local de santé (CLS) a été signé en décembre 2025 pour une durée de cinq ans. Durant cette période, cet outil porté conjointement par le Pays de Morlaix et l'agence régionale de santé (ARS) et mis en œuvre avec les partenaires du territoire, a permis de créer du sens et des actions au service de notre population (gestion de la crise sanitaire, accompagnement des professionnels de santé et des mairies dans le montage de leur projet de santé lié au développement des maisons de santé, sport santé, santé mentale, attractivité des métiers et du territoire, connaissance des acteurs).

Afin de poursuivre le développement du lien avec les communes, la mobilisations des élus dans cet outil et à structurer les politiques de prévention et de soins, le Pays de Morlaix propose aux communes de nommer un référent santé. Son rôle sera de faire remonter les besoins et de collaborer aux travaux du CLS en lien avec la coordinatrice.

À l'invitation de Mme le Maire, une seule candidate se manifeste (Mme Giovanna Scaglione).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de confirmer au Pays de Morlaix la volonté de la commune de Plougonven de participer à la structuration du territoire en matière de santé ;
- de désigner Mme Giovanna Scaglione en tant que référente santé ;

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

